

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS  
(GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b>	<b>31/03/2025</b>
<b>Membres :</b>	
<b>En exercice :</b>	<b>09</b>
<b>Présents :</b>	<b>08</b>
<b>Votants :</b>	<b>07</b>
<b>Date de publication :</b>	<b>08/04/2025</b>

**Le 07 avril 2025 à 18h00 à la Mairie de Cabanac-et-Villagrains,**  
le Conseil d'Administration du CCAS de CABANAC-ET-VILLAGRAINS (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Président du CCAS.

**Étaient présents :** Jeanine BEAUBOIS, Jean Georges CLAIR, Aurélia FOURNIER, Colette FROIDEVAUX, Corinne GRÉGOIRE, Sophie GUIRAUD, Katia PÉDEMAY et Sophie SUBIRATS

**Était absente :** Nathalie KATSAMANTOU

**Secrétaire de séance :** Katia PÉDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2025-05****OBJET : Adoption du compte financier unique 2024 du budget du CCAS**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il consiste à échanger des données entre le Service de Gestion Comptable (SGC) et le service Finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion. La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public.

Le CFU a plusieurs objectifs : favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Le Conseil d'Administration devra donc délibérer pour la première fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président devra se retirer de la salle au moment du vote. En conséquence, le Conseil d'Administration est placé sous la présidence de Jeanine BEAUBOIS, doyenne.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),**

**Vu la délibération n° 2022-14 du 25 octobre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,**

**Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS,**

**Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,**

**Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.**

Le Conseil d'Administration du CCAS de Cabanac-et-Villagrains est appelé à délibérer sur le compte financier unique du **budget CCAS de Cabanac-et-Villagrains** de l'exercice 2024 adressé par Monsieur Jean Georges CLAIR, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Conformément à la réglementation, Jean Georges CLAIR se retire de la séance. Jeanine BEAUBOIS, doyenne, assure la présidence du vote du compte financier unique.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration se prononce pour :

- **donner acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

EXÉCUTION DU BUDGET 2024				
		Dépenses	Recettes	Exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	25 627,40 €	37 961,01 €	12 333,61 €
	Investissement	0 €	60,53 €	60,53 €
<hr/>				
REPORTS 2023	Fonctionnement		8 411,27 €	
	Investissement			
<hr/>				
TOTAL		25 627,40 €	46 432,81 €	20 805,41 €
<hr/>				
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2025	Fonctionnement			
	Investissement	0 €	0 €	
	Total à reporter en 2024	0 €	0 €	
<hr/>				
		Dépenses	Recettes	Exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Fonctionnement	25 627,40 €	46 372,28 €	20 744,88 €
	Investissement	0 €	60,53 €	60,53 €
	TOTAL	25 627,40 €	46 432,81 €	20 805,41 €

- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR : 07  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

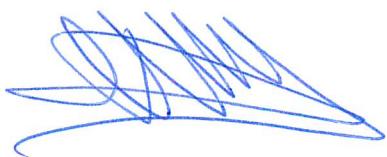
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.  
En mairie, le 07/04/2025

L'administratrice



Jeanine BEAUBOIS

La secrétaire



Katia PÉDEMAY

